



**C. EDDY
TRADUCTIONS**

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Version 2.2

Dernière mise à jour le 5 septembre 2022

Charles Eddy EI •

20, avenue de la Marne, 59790 Ronchin – France •

Téléphone : +33 (0)3.66.73.17.74 •

Portable : +33 (0)6.72.11.57.65 •

Courrier électronique : contact@ceddytraductions.fr •

N° SIREN : 813 928 363 •

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 27 813 928 363

1. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES – OPPOSABILITÉ

Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions générales de vente (ci-après les « **CGV** ») à exclusion de tout autre document.

L'acceptation d'un devis ou la passation d'une commande par tout moyen pour l'exécution d'une prestation par Charles Eddy (ci-après le « **Prestataire** ») ou par l'un de ses sous-traitants implique de la part du Client la renonciation à ses propres conditions générales d'achat. Toute condition contraire aux CGV sera donc, à défaut d'acceptation expresse et écrite, inopposable au Prestataire, quel que soit le moment où elle a pu être portée à sa connaissance.

Aucune condition particulière ne peut, sans l'autorisation expresse et écrite du Prestataire, prévaloir contre les CGV.

Le fait que le Prestataire ne se prévaut pas à un moment de l'une quelconque des stipulations des CGV, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

2. PASSATION DES COMMANDES – DEVIS

Chaque commande du Client est précédée d'un devis gratuit, établi par le Prestataire, sur la base des documents et informations communiqués par le Client.

Le devis est adressé par le Prestataire au Client par courrier postal ou courrier électronique.

2.1 Devis pour les traductions :

Le devis pour les prestations de traduction peut préciser notamment :

- le nombre de pages ou de mots soumis à traduction ;

- la langue de traduction ;
- les modalités de détermination du prix de la prestation de traduction. Cette dernière est facturée soit de manière forfaitaire, soit i) au temps passé, soit ii) sur la base du tarif du prestataire en vigueur au jour de la réalisation du devis, notamment au mot source (c'est-à-dire par mots contenus dans le texte à traduire) d'après le décompte proposé par le logiciel SDL Trados Studio ou Microsoft Word, à la ligne, à la page, à l'heure ;
- le délai de livraison de la prestation de traduction ;
- le format des documents à traduire en cas de demande de mise en page spécifique du document livré ;
- les éventuelles majorations de prix appliquées, notamment en raison de l'urgence, des recherches terminologiques spécifiques ou de toute autre demande sortant des prestations habituelles fournies par le prestataire.

2.2 Devis pour les autres prestations :

Le devis pour les autres prestations (relecture, révision, rédaction, transcription, conseil, etc.) peut préciser notamment :

- la nature des services à fournir ;
- la/les langue(s) des prestations ;
- les modalités de détermination du prix de la prestation. Cette dernière est facturée soit de manière forfaitaire, soit i) au temps passé, soit ii) sur la base du tarif du prestataire en vigueur au jour de la réalisation du devis, notamment au mot (d'après le décompte proposé par le logiciel Microsoft Word), à la page ou à l'heure ;
- le délai de livraison de la prestation ;

- les éventuelles majorations de prix appliquées.

2.3 Confirmation

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner au Prestataire le devis sans aucune modification, soit par courrier postal avec la mention « bon pour accord » lorsque le devis lui a été adressé par courrier postal, soit par retour de mail avec l'expression de son consentement lorsque le devis lui a été adressé par courrier électronique. À défaut de réception de l'acceptation du devis, le Prestataire se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

À défaut de confirmation de sa commande selon les modalités définies ci-dessus dans un délai de trois (3) mois à compter de la date d'envoi du devis (sauf mention contraire portée sur le celui-ci), ce dernier sera réputé caduc.

Le Prestataire se réserve la possibilité, après en avoir informé le Client, de majorer les tarifs des prestations et/ou de ne pas respecter la date de livraison figurant sur la confirmation de commande initiale du Client, et ce, notamment dans les cas suivants :

La modification ou l'ajout de documents supplémentaires par le Client postérieurement à l'établissement du devis par le Prestataire, auquel cas le Prestataire se réserve le droit d'ajuster le tarif en fonction du volume de texte supplémentaire constaté ou demandé ;

L'absence de documents lors de l'établissement du devis. Si le devis a dû être effectué sur simple communication du nombre de mots approximatif et d'un extrait du contenu.

À défaut d'accord express du Client sur ces nouvelles conditions de livraison et/ou de facturation, le Prestataire se réserve le droit de ne pas débiter sa prestation.

Sauf accord contraire indiqué sur le devis, les frais encourus pour la réalisation de la prestation (déplacements, envoi de courriers express, etc.) sont à la charge du client.

Toute décision de remise, de réduction ou d'application de tarifs dégressifs, selon un pourcentage ou un forfait (à la page, à la ligne ou à l'heure), demeure à la seule discrétion du Prestataire, et ce, uniquement pour la prestation qui en est l'objet. Les remises ou rabais éventuellement accordés au Client ne sauraient en aucun cas faire naître un droit acquis pour des prestations postérieures.

Dans l'hypothèse où aucun devis préalable

n'aurait été adressé au Client par le Prestataire, les prestations seront facturées conformément au tarif de base habituellement appliqué par le Prestataire.

3. PREUVE

Aux fins de la preuve des échanges entre le Prestataire et le Client (et notamment l'acceptation du devis par le Client), le Client admet de considérer comme équivalent à l'original et comme preuve parfaite, le courrier électronique, la copie et le support informatique.

4. ACOMPTE

Toute commande dont le montant hors taxes dépasse 1 000 euros pourra être soumise à une demande d'acompte dont le pourcentage sera précisé sur le devis. Dans ce cas, l'exécution des prestations ne commencera qu'après encaissement de l'acompte.

5. DÉLAI DE LIVRAISON

Sous réserve de réception par le Prestataire de l'intégralité des documents objets de la prestation, le délai de livraison mentionné sur le devis n'est applicable qu'à la condition que le Client confirme sa commande selon les modalités définies à l'article 2 ci-dessus dans un délai de 3 (trois) jours ouvrés à compter de la réception du devis. Passé ce délai la date de livraison peut faire l'objet d'une révision en fonction de la charge de travail du Prestataire.

6. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Dans son exécution des prestations de traduction, le Prestataire s'efforce de réaliser la traduction avec la plus grande fidélité par rapport à l'original et conformément aux usages de la profession. Il met tout en œuvre pour tenir compte et intégrer dans la prestation les éléments d'information fournis par le Client (glossaires, plans, dessins, abréviations.). Le Prestataire décline toute responsabilité en cas d'incohérence ou d'ambiguïté du texte d'origine, la vérification de la cohérence technique du texte final relevant de la seule responsabilité du Client.

7. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à mettre à la disposition du Prestataire l'intégralité des textes à traduire et/ou documents à traiter ainsi que toute information technique nécessaire à la compréhension du texte et, le cas échéant, la terminologie spécifique exigée.

En cas de manquement du Client à son obligation d'informer le Prestataire, celui-ci ne pourra être tenu responsable des éventuelles non-conformités ou d'un dépassement des délais.

Le Client dispose d'un délai de 10 jours ouvrés à compter de la livraison des prestations pour manifester par écrit un éventuel désaccord concernant la qualité de la prestation. Passé ce délai, la prestation sera considérée comme ayant été dûment exécutée et aucune contestation ne pourra être admise. À cet effet, le client admet de considérer comme preuve de la livraison tout accusé de réception par voie postale ou courrier électronique.

8. CONFIDENTIALITÉ

Le Prestataire s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation. Les originaux sont retournés au Client sur simple demande.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au Client d'informer, préalablement ou lors de la commande, le Prestataire des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

9. FORMAT

La prestation est livrée par courrier électronique. Sur demande, et aux frais du Client, elle peut être livrée par courrier sur une clé USB. Tout autre moyen de transfert ou format doit être expressément convenu entre les parties et pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

10. RESPONSABILITÉ

En toute hypothèse, la responsabilité du Prestataire se limite uniquement au montant de la facture concernée. En aucun cas, le Prestataire ne saurait être tenu responsable des réclamations motivées par des nuances de style. Lorsqu'une traduction est effectuée pour les besoins d'une demande, évaluation ou procédure similaire (appels d'offres, textes soumis pour publication, demandes à l'administration, etc.), le Prestataire ne saurait être tenu responsable de l'acceptation ou du refus d'une telle demande ou d'une évaluation négative du contenu de la traduction.

Le Client reconnaît que, les délais de livraison

n'étant donnés qu'à titre indicatif, leur inobservation ne peut entraîner de pénalités pour retard. En toute hypothèse, la responsabilité du prestataire ne saurait être engagée du fait de dommages directs ou indirects causés au Client ou à des tiers du fait d'un retard de livraison dû notamment à des cas de force majeure, ni aux éventuels retards d'acheminement, y compris ceux liés aux moyens de communication électroniques.

11. CORRECTIONS ET RELECTURES

En cas de désaccord sur certains points de la prestation, le Prestataire se réserve le droit de corriger celle-ci en coopération avec le Client.

Si une traduction ou un autre texte rédigé par le Prestataire doit faire l'objet d'une édition, le Prestataire recevra l'épreuve d'imprimerie pour relecture.

Sauf disposition écrite contraire, toute correction ou relecture après la livraison de la prestation fait l'objet d'une facturation supplémentaire sur la base du tarif horaire en vigueur.

12. MODALITÉS DE PAIEMENT

Sauf conditions particulières spécifiées sur le devis, les factures s'entendent établies nettes, sans escompte et payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

En cas de paiement par chèque ou virement bancaire en provenance de l'étranger, l'intégralité des frais de change ou bancaires sera supportée par le Client.

En cas de retard de paiement, les commandes en cours pourront être interrompues de plein droit jusqu'au complet paiement. Conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, le client sera de plein droit débiteur, en plus d'une pénalité de retard appliquée au montant de la facture considérée qui sera calculée au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €.

Le produit de la prestation (traduction, transcription, texte corrigé ou rédigé, etc.) reste la propriété du Prestataire jusqu'au paiement complet.

13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Avant de soumettre un document au Prestataire, le Client doit s'assurer qu'il en a le droit.

Il doit donc être l'auteur du document original ou, dans le cas d'une traduction, avoir obtenu l'autorisation écrite préalable de traduction de la part du détenteur des droits d'auteur du document.

À défaut, le Prestataire ne pourra en aucune façon être tenu responsable si tout ou partie des documents confiés par le Client venait à enfreindre le droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit d'un tiers ou toute réglementation applicable. Le cas échéant, le Client assumerait seul les éventuels dommages et les conséquences financières qui découleraient de sa seule négligence.

Par ailleurs, le Client reconnaît que, dans le cas d'une traduction littéraire, universitaire ou artistique, la traduction obtenue par le Prestataire constitue un document nouveau dont les droits d'auteur sont co-détenus à la fois par l'auteur du document original et par le Prestataire. En conséquence, et sans préjudice de ses droits patrimoniaux sur son œuvre, le Prestataire se réserve le droit d'exiger que son nom soit mentionné sur tout exemplaire ou toute publication de sa Prestation, conformément à l'article L.132-11 du Code de la Propriété intellectuelle.

Dans le cas d'une traduction non dotée d'un caractère littéraire, universitaire ou artistique, toutefois, la contribution personnelle du Prestataire se limite à une prestation technique, pragmatique ou commerciale : ainsi, les droits d'auteur y afférant appartiennent au Client et le prix de la Prestation comprend la cession des droits d'auteurs.

14. MÉMOIRES DE TRADUCTION ET TRADUCTION AUTOMATIQUE

Nonobstant toute clause contraire, le Client accepte expressément que le Prestataire pourra utiliser le document source et la traduction pour alimenter les mémoires de traduction du Prestataire afin d'améliorer ses Prestations.

Par ailleurs, le Client s'engage à ne pas utiliser la traduction obtenue par le prestataire pour réaliser l'apprentissage ou l'entraînement d'un quelconque moteur de traduction automatique ou de tout autre système, technologie ou procédé similaire ou assimilé, et le Client accepte expressément que le Prestataire pourra exiger de lui le paiement d'une pénalité égale à 1,00 € (1 euro) par mot utilisé à de telles fins en cas de violation des stipulations de ce paragraphe.

15. NATURE DES PRESTATIONS (TRADUCTION JURIDIQUE)

Le Client reconnaît que les Prestations et, plus généralement, l'offre du Prestataire, ne comprennent ni les consultations juridiques ni la

rédaction d'actes sous seing privé au sens de l'article 54 de la Loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques. Le Client reconnaît que le Prestataire fournit des traductions de textes à caractère juridique et d'autres Prestations de nature similaire, mais que celles-ci ne doivent pas et ne pourront en aucun cas être assimilées à des conseils juridiques. En cas de besoin ou de doute concernant notamment le contenu ou la portée juridique d'une traduction ou autre Prestation, il est vivement conseillé au Client de consulter un avocat, notaire ou autre professionnel de droit habilité à fournir de telles prestations de conseil et/ou de rédaction juridiques adaptés à sa situation et à ses besoins. Il est expressément convenu que le Prestataire ne pourra en aucun cas être inquiété ou voir sa responsabilité recherchée à ce sujet, et ce, pour quelque motif que ce soit.

16. ANNULATION

En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause, signifiée par écrit au Prestataire, le travail déjà effectué sera facturé au Client à 100 % (cent pour cent) et le travail restant à effectuer à 50 % (cinquante pour cent).

17. INVALIDITÉ PARTIELLE

Si l'une des stipulations des CGV s'avérait nulle ou inopposable au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du Contrat ni altérer la validité de ses autres dispositions.

18. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Tous différends relatifs à l'existence, la validité, l'interprétation, et l'applicabilité des CGV (ou de l'une quelconque de ses clauses) ou relatifs aux Prestations ou aux commandes passées après du Prestataire seront exclusivement soumis au Tribunal judiciaire de Lille.

Le seul droit applicable est le droit français. En cas de traduction, seule la version française des CGV fera foi.

Tableau récapitulatif des modifications aux CGV

Version	Date	Descriptif
2.1	15/03/2019	<ul style="list-style-type: none"> • Refonte des CGV pour permettre une meilleure lisibilité.
2.1.1	10/04/2019	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout d'un article 14 (« Mémoires de traduction et traduction automatique »). Renumerotation des articles suivants.
2.2	05/09/2022	<ul style="list-style-type: none"> • Élimination de certaines coquilles ; • Suppression de toutes les mentions relatives à la communication par fax ; • Article 2.3, al. 2 : Ajout des mots « (sauf mention contraire portée sur le celui-ci) » • Article 9 : Précision que la livraison sur clé USB se fait aux frais du Client. • Refonte de l'article 13 (« Propriété intellectuelle ») : division en deux cas de figure – traduction littéraire, universitaire ou artistique d'une part, et traduction technique, pragmatique ou commerciale, d'autre part ; • Article 14 (« Mémoires de traduction et traduction automatique ») : de légères modifications apportées au premier paragraphe. Au second paragraphe, ajout d'une pénalité en cas de violation de ses stipulations par le Client ; • Ajout d'un nouvel article 15 (« Nature des Prestations (traduction juridique) »). Renumerotation des articles suivants ; • Article 18 (nouvelle numérotation) : Ajout des mots « Prestations ou aux » au premier paragraphe. À la fin du même paragraphe, les mots « aux tribunaux compétents de Lille » sont remplacés par « au Tribunal judiciaire de Lille ». Au début du second paragraphe, ajout du mot « seul ».